PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 911 publiée le 2 janvier 2023

LE PAPE DE SUMMORUM PONTIFICUM

VIENT DE RENDRE SON AME A DIEU



Nous ne prétendons certes pas réduire les huit ans de pontificat de Benoît XVI au motu proprio *Summorum Pontificum*. Mais nous estimons que ce texte est une sorte de loupe qui permet de mesurer l'action qu' a eue ce pontife à un moment décisif de l'histoire du post-Concile.

En prononçant le 22 décembre 2005 devant la Curie romaine, peu après son élection, un discours solennel pour préciser quelle devait être la juste interprétation de Vatican II, et comment devait être promue une « herméneutique de progrès dans la continuité » éclairant les textes du dernier concile en tentant de les inscrire dans la grande Tradition de l'Église, Benoit XVI avait donné une sorte de programme de son pontificat. De fait, les textes pontificaux furent paradoxalement moins nombreux et moins incisifs sous son règne que n'avaient été les textes qu'il avait écrits ou dirigés sous celui de Jean-Paul II. Mais les textes peuvent cependant être aussi des actes, et même des actes forts.

Ainsi ce discours de 2005 à la Curie, au-delà ce qu'il voulait, a fait naître, notamment en Italie, un mouvement théologique tentant de faire sauter la chape idéologique « de gauche », qui pèse toujours sur l'interprétation de Vatican II. On a compris que cela annonçait que Vatican II devait cesser d'être considéré comme le début d'une ère nouvelle, comme un « super-dogme », selon la qualification critique du cardinal Ratzinger en 1988, qui aurait rendu obsolète tout l'enseignement antérieur.

Ainsi surtout du motu proprio *Summorum Pontificum*, du 7 juillet 2007, reconnaissant après trente ans d'interdiction de fait que la messe romaine traditionnelle (le rite de saint Pie V) n'avait jamais été légitimement interdite. Sa plus importante fécondité, selon le vœu de Benoît XVI, devrait être surtout une certaine resacralisation, par imitation de la liturgie ancienne, des formes nouvelles de la liturgie. Il n'a pas seulement permis la multiplication des célébrations de la

messe traditionnelle : il a eu aussi un effet libérateur sur les prêtres (les jeunes surtout) qui voulaient pouvoir la dire en privé.

Dans le même sens, il y eut la levée des excommunications, le 21 janvier 2009, des quatre évêques ordonnés de manière autonome par Mgr Lefebvre en 1988, étaient un complément de *Summorum Pontificum*. Son souci pastoral envers ces « traditionalistes » avait la même visée que la libéralisation de la liturgie traditionnelle : rééquilibrer par leur réintégration officielle dans l'Église un catholicisme tiré « à gauche » depuis Vatican II en leur permettant de participer avec lui à la réévangélisation d'un monde déserté par la foi.

Il est donc incontestable qu'un esprit nouveau, et même l'ébauche d'un catholicisme propre au XXIe siècle s'est dessiné sous Benoît XVI, plus nettement encore que sous Jean-Paul II, harmonisant tradition et jeunesse, piété liturgique et esprit missionnaire. On pourrait dire en termes politiques qui ne conviennent pas, mais qui font comprendre : un catholicisme de droite décomplexée. Mais les pesanteurs de certaines aires de la Curie romaine et d'une bonne part du corps épiscopal, dues en partie à l'absence d'une nette politique de nomination du pape lui-même, ont freiné un véritable renouvellement doctrinal, catéchétique, religieux, missionnaire.

Aujourd'hui, dans ce qui est assurément la période finale du pontificat de François, en repensant à ce pontificat bénédictin de seulement huit ans, de 2005 à 2013, aux allures modestes, on constate qu'il n'aura pas conduit la *transition* complète vers d'autres rives, des rives non-conciliaires. Sans doute le catholicisme se dirige-t-il vers un âge néo-catacombal. Catholicisme marginal, il pourrait cependant, s'il se trouve des hommes pour le conduire, devenir un catholicisme vigoureux, au sein d'une société toujours plus hostile. Benoît XVI en a posé des bases précieuses, et ces bases sont liturgiques : celles du retour de la *lex orandi* très pure de la Rome éternelle.